

L'Association Nationale des Juges de l'Application des Peines (**ANJAP**) et le Syndicat National des Directeurs Pénitentiaires (**SNDP**) auxquels s'associe l'Association Française des Magistrats Instructeurs (**AFMI**), entendent et soutiennent l'initiative inédite de la directrice de la Maison d'arrêt de Villepinte, confrontée à une intenable situation de surpopulation dans son établissement, de ne plus y accepter de nouveaux détenus.

Malheureusement, la situation de Villepinte n'est ni le révélateur d'un problème méconnu, ni marginale dans le paysage pénitentiaire français. Elle n'est que l'exacerbation d'un problème général, régulièrement médiatisé, auquel les différentes politiques menées depuis des années ne parviennent pas à trouver de solution.

Pour nos trois organisations, les programmes successifs de construction de places de prison ne sont pas une fin en soi. D'autant que l'augmentation du nombre de personnes incarcérées n'est pas toujours le reflet de l'augmentation ni de l'aggravation de la délinquance.

L'incarcération dans de telles conditions, loin de régler le problème de la délinquance, tend à l'aggraver. Les conditions de détention ont un impact important sur la récidive quand la prise en charge qualitative, sur les plans des soins (somatiques et psychiatriques), de l'insertion et de la criminologie n'est plus possible. Le sentiment de mépris nourri par une personne qui purge sa peine sur un matelas au sol dans un établissement plein à craquer est générateur de violence en détention, de rapports conflictuels avec les personnels pénitentiaires, et ne permet pas de travailler décemment à l'instauration d'un rapport apaisé avec la société à la libération et d'accompagner la sortie de la délinquance.

De nombreux pays d'Europe sont parvenus à limiter et même à diminuer leur population carcérale sans pour autant connaître une aggravation de la délinquance. Les réussites à l'étranger reposent bien souvent sur un consensus qui transcende les alternances politiques. Nous appelons les dirigeants politiques à la responsabilité tant la situation est actuellement explosive. Cela implique de sortir du clivage entre sanction et prise en charge, entre la détention qui serait l'unique solution et la prise en charge à l'extérieur qui serait synonyme de laxisme.

Il existe des solutions d'accompagnement de qualité et opérantes en terme de prévention de la récidive.

Ces solutions passent par un débat dépassionné, une commande politique réaliste et doivent être construites avec les professionnels de terrain. Les acteurs locaux, directeurs pénitentiaires, magistrats du siège et du parquet sont les mieux placés pour trouver rapidement des solutions efficaces. Avant d'avancer sur des réponses plus générales avec les élus, nous appelons à la réunion de comités de pilotage locaux pour co-construire des solutions et développer les alternatives efficaces à l'incarcération (assignation à résidence, aménagements de peine...).

Toutes les personnes incarcérées ne représentent pas une menace grave pour la société, celles qui le sont dans de trop mauvaises conditions peuvent le devenir.

Mardi 04 avril 2017

[president@anjap.org](mailto:president@anjap.org) [asso.afmi@gmail.com](mailto:asso.afmi@gmail.com) [sndp.contact@gmail.com](mailto:sndp.contact@gmail.com)